

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 28 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 4 juin 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, M.TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT (Arrivée à 21h00), P. MADELÉNAT, M.LUTGEN, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

**Absent excusé**: F. RAGOBERT (pouvoir à E.CHANUT).

**Secrétaire de séance** : C.CAGNAT

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Décision modificative budget.
- ❖ Demande subvention Attractiv'Yonne.
- ❖ Dispositif participation citoyenne.
- ❖ Achat terrains.
- ❖ Programme Local de l'Habitat 2019-2024.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Retirer : Demande subvention Attractiv'Yonne

### **CM- 2019/20 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote de virement des crédits suivants :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter
			Dépenses
Investissement	021	2118 Autres terrains	- 18 100
Investissement	010	10226 Taxe d'aménagement	18 100
<b>TOTAUX</b>			<b>0</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications de crédits comme indiqué ci-dessus.

*Arrivée de M-H. MOUTURAT à 21h00*

### **CM- 2019/21 – DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principes du dispositif qui a été présenté par la gendarmerie en début d'année.

L'objectif est de limiter les actes de délinquance grâce à un partenariat entre les services de l'Etat (préfecture et gendarmerie), la commune et les habitants (certains étant désignés comme référents).

Il s'agit notamment d'encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS:

- **APPROUVE** l'adhésion au dispositif participation citoyenne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en place du dispositif.

### **CM-2019/22- ACHATS DE TERRAINS AUX CONSORTS GUIBERT/QUIGNARD (Annule et remplace la délibération n° CM-2017/29 du 13 juin 2017)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu de la délibération du 13 juin 2017 précitée et informe le conseil municipal de la nécessité de l'actualiser du fait de la division de certaines parcelles qui ont été renommées et de la renonciation à l'achat d'une petite partie d'entre elles.

Pour rappel, les parcelles faisant l'objet du présent achat se trouvent notamment le long du Ru de Baulche et au niveau de la zone sportive derrière les ateliers municipaux.

La surface totale acquise sera de 53 674 m<sup>2</sup>, dont 37 371 m<sup>2</sup> de bois et 16 303 m<sup>2</sup> de terre.

Le coût global d'achat s'élèvera à 40 785,05 €, hors frais de notaire et indemnités d'éviction restant à la charge de la commune pour les parcelles étant en location. Une partie de la parcelle communale AC 98 sera cédée à Monsieur CONSTANTY en paiement des indemnités d'éviction qui lui seront dues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-après, appartenant aux consorts QUIGNARD-GUIBERT, représentant une superficie de 53 674 m<sup>2</sup>,
- **PREND ACTE** du prix de 40 785,05 € pour la surface totale acquise, qui se décomposera comme suit :
  - 5 300,10 € pour les parcelles de bois cadastrées section AB n° 194, 195, 261, 412, 433, 478 et 556, section AV n° 75, 85 et 86;
  - 35 484,95 € pour les parcelles de terre cadastrées section AK n° 1, 4 et 8, AR n° 750 (issue de la AR 3), AC 148 (issue de la AC 99) et AC 150 (issue de la AC 101) et AC 151 ainsi que la parcelle de bois AR 5 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense aux articles 2111 et 2117 du budget, plus les frais notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

### **CM-2019/23- P.L.H. – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019/2024**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 14 mars 2019, la Communauté de l'Auxerrois a arrêté le projet de programme local de l'habitat (P.L.H.) pour la période 2019/2024.

Ce document est le résultat d'un travail piloté par la Communauté de l'Auxerrois en collaboration avec les acteurs locaux du logement.

Il a notamment permis :

D'établir un diagnostic du PLH précédent :

- Augmentation de la précarité : l'offre d'hébergement augmente mais ne répond pas pleinement à la diversité et la complexité des situations rencontrées.
- Vieillesse de la population : mobilisation des bailleurs sociaux et de quelques opérateurs privés pour une stratégie d'accueil (engagement des communes dans ce sens).
- Accueil des gens du voyage : enjeu fort du territoire avec des situations parfois conflictuelles. Engagement sur la mise en œuvre de conditions favorables à la sédentarisation.

D'identifier les principaux enjeux sur le territoire qui sont les suivants:

- Une territorialisation stratégique de la politique de l'habitat selon les capacités et les enjeux des communes à conforter/à construire.
- L'adaptation et l'amélioration du parc existant : s'appuyer sur les dispositifs actuels et étendre les opportunités.
- La coordination des réponses actuelles et du développement d'offres spécifiques, dédiées à des publics ciblés.
- Un enjeu transversal de coordination et pilotage d'une politique de l'habitat ambitieuse, à l'appui du développement économique du territoire.

De définir les principales orientations :

- Attractivité du territoire (production de 250 logements/an).
- Programme de logement durable.
- Réponse aux besoins des ménages fragiles en termes de logement.
- Déploiement des moyens adéquats pour l'amélioration de la qualité des logements.

La Communauté de l'Auxerrois sollicite l'avis de la commune sur ce document.

Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Local de l'Habitat présenté pour 2019/2024

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Logement communal aux Bréandes: Une maison de type F3 s'est libérée. Toute personne intéressée par la location doit contacter la mairie pour obtenir de plus amples renseignements ainsi qu'un dossier de demande.

- Procédure faisant suite à des impayés de loyers : La Commune a obtenu gain de cause dans la procédure qui l'opposait à une administrée qui ne réglait pas ses loyers et demandait à bénéficier d'un nouveau dossier de surendettement.

- Yonne Tour Sport : L'organisation de l'évènement prévu le 8 juillet prochain sur le site du Conseil Départemental se précise. Les Communes de Saint GEORGES et PERRIGNY gèreront la circulation, la mise en place du matériel ainsi que les repas. De nombreuses activités sportives seront proposées aux enfants, 70 éducateurs seront présents. Des bénévoles participeront au bon déroulement de la manifestation.

- Convention de gestion de la zone d'activités avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA) : Dans le cadre du transfert de la compétence relative à la gestion des zones d'activités, la CA propose de signer une convention définissant les rôles de chaque partie. Toutefois Monsieur le Maire considère que certains points doivent être revus.

- Représentativité à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : Lors de la réunion de bureau du 3 juin, certains élus, dont Monsieur le Maire, ont proposé d'envisager un nouvel équilibre concernant la représentativité des communes, à l'issue des prochaines élections municipales désignant également les conseillers communautaires. Actuellement,

le nombre de représentants par commune à la communauté d'agglomération se fait par défaut en faveur de la ville centre mais il est possible de le moduler autrement. Certaines communes pourraient se voir attribuer un conseiller communautaire supplémentaire. D'autres élus se sont montrés favorables à cette proposition qui doit être abordée à l'occasion du prochain conseil communautaire.

- AuxR-Parc : Les premières signatures pour des réservations de terrains sur le site vont avoir lieu très prochainement.

- Leclerc Drive : Une demande de permis de construire déposée par le propriétaire est en cours d'instruction avec pour principal objectif d'améliorer la fluidité de la circulation aux abords du Leclerc Drive, notamment pendant les horaires de forte affluence.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**V.GIABBANI** : Informe qu'une nouvelle entreprise, « CANIS MUNDO », s'est installée sur la zone d'activités. La prestation proposée est la garde de chiens en journée.

**S.VIGNOL** : Indique qu'un caviste, « L'entrepôt du vin », a ouvert ses portes récemment et se situe également allée Fontaine.

Les travaux de la Maison des Associations n'ont pas encore débuté. Le lot n°1 « Maçonnerie-gros œuvre » est en cours d'attribution.

L'appel d'offres dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg est en ligne. La date limite de dépôt des offres est fixée au 24 juin prochain.

L'appel d'offres concernant les travaux de voirie prévus rue du Pressoir et Allée du Chardonnay est également en cours jusqu'au 21 juin.

La réunion annuelle avec les associations a eu lieu récemment et a permis de faire le point sur le calendrier 2020 ainsi que sur les festivités du 13 juillet prochain. Les associations seront présentes comme à l'accoutumée, hormis les pompiers qui ne tiendront pas leur stand d'escargots cette année.

De vifs remerciements sont de nouveau adressés aux bénévoles qui distribuent le bulletin municipal.

Une erreur s'est glissée dans le dernier exemplaire, ce sont les anciens horaires d'ouverture de mairie qui y figurent. Pour rappel, le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00. L'accueil téléphonique, tous les après-midis, du lundi au vendredi sur ce même créneau horaire.

Un administré demande si l'horaire d'autorisation de tonte peut être revu et passer de 14h30 à 14h00. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible, la Commune est calée sur l'arrêté préfectoral en vigueur.

**R.LÉCOLLE**: S'enquiert de l'avancement du dossier d'extension de l'assainissement de la rue des Ecoles. S.VIGNOL répond que l'entreprise ETPB a été retenue pour la réalisation de ces travaux qui sont prévus courant août.

Aucun passage pour piétons n'est matérialisé au niveau de la sortie du magasin Grand Frais. D.CUMONT répond que c'est maintenant du ressort de la Communauté de l'Agglomération.

Le bail avec la société de pêche arrive à son terme, il conviendra donc de le renouveler.

Concernant la fibre optique, Monsieur le Maire indique qu'elle est implantée sur une grande partie du territoire communal, 70% des habitants sont raccordables à ce jour.

**M.LUTGEN** : Demande que le fauchage de l'accotement au niveau de Mocquesouris soit réalisé régulièrement car il y a un manque de visibilité. Monsieur le Maire répond que l'agence départementale va être contactée car cela se trouve hors agglomération.

**M-C. BARON** : Adresse ses sincères félicitations à Mme BOIREL et ses élèves pour le spectacle de qualité qu'ils ont présenté au théâtre.

Les effectifs attendus en maternelle pour la prochaine rentrée sont les suivants : 2 en toute petite section, 5 en petite section, 12 en moyenne section et 19 en grande section soit un total de 38 enfants.

La directrice demande si un poste supplémentaire d'ATSEM peut être ouvert pour venir en renfort au cours de l'année scolaire à venir. Elle souhaite que le lien soit fait entre les deux enseignantes qui succéderont à Mme JACOB après son départ en retraite. Le conseil municipal répond que ce n'est pas possible. Les frais engendrés seraient trop conséquents et la commune ne peut en aucun cas se substituer à l'Education Nationale. Pour rappel une ATSEM assiste déjà la directrice ainsi qu'une personne supplémentaire présente les après-midis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00.